

Version : Janvier 2021	<b>Rapport d'exercice des droits de vote 2020</b>	Référence : PG36
------------------------	---	------------------

**Références Règlementaires :**

- Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par PHILEAS ASSET MANAGEMENT lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020.
- Il répond aux exigences exprimées par l'AMF dans son règlement général aux articles 321-132, 321-134

\*\*\*\*\*

**PHILEAS ASSET MANAGEMENT exerce ses droits de vote en application de sa politique de vote.**

**1° Périmètre des fonds détenant les titres**

- FCP Phileas Equity Europe
- FCP Phileas L/S Europe

**2° Périmètre des titres votés**

- Titres français
- Titres étrangers

**3° Exercice des droits de vote**

Phileas Asset Management n'a pas exercé de droit de vote.

**4° Dépôt de résolution**

Phileas Asset Management n'a pas déposé de résolution.

**5° Informations complémentaires**

Phileas Asset Management met à la disposition des clients le détail des votes sur simple demande.